

Les étapes clés d'un projet éolien

L'Étude d'impact sur l'environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis, depuis le 1er mars 2017, à une seule autorisation administrative : **l'autorisation environnementale unique**.

Cette demande d'autorisation comprend une étude d'impact sur l'environnement qui constitue l'élément le plus important. Elle explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques, paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire et de définir le modèle d'éolienne le plus adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire...

L'étude d'impact prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le milieu humain, la qualité de l'air, le climat, la santé, la biodiversité, les paysages, etc. Cependant les trois grands volets sont les suivants :

- L'étude paysagère
- L'étude environnementale
- L'étude acoustique

